



Paris, le 17 février 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La FNAIM et le SNPI signent un accord pour faciliter la diffusion de VESTA, emblème des professionnels de l'immobilier

La Fédération Nationale de l'immobilier (FNAIM) et le Syndicat National des Professionnels Immobiliers (SNPI) signent un accord pour distribuer VESTA auprès des adhérents de leurs syndicats respectifs. Cet accord est une étape majeure pour VESTA qui a vocation à s'affirmer comme le symbole de l'ensemble des professionnels de l'immobilier, titulaires d'une carte professionnelle, auprès des consommateurs.



La loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique a reconnu et protégé les dénominations d'agents immobiliers, administrateurs de biens et syndics, professions réglementées par la loi HOGUET, assorties d'obligations protégeant le consommateur.

VESTA permet aux professionnels de l'immobilier d'afficher ce caractère réglementé de leur profession.

Ce symbole, attendu par les professionnels de l'immobilier, devient ainsi auprès du consommateur le symbole de l'aptitude, du professionnalisme, de la solidité financière et de la probité des agents immobiliers, administrateurs de biens et syndics, détenteurs d'une carte professionnelle.

Afin de faciliter la diffusion de cet emblème, le SNPI et la FNAIM ont trouvé un accord : les titulaires d'une carte professionnelle de l'immobilier, adhérents du SNPI ou de la FNAIM, pourront se fournir en VESTA auprès de leurs organisations respectives.

La FNAIM et le SNPI considèrent, dans l'intérêt exclusif des professionnels de l'immobilier, que ce symbole peut et doit s'ajouter à la réglementation issue de la loi HOGUET n°70-9 du 2 janvier 1970 et de la loi ELAN n°2018-1021 du 23 novembre 2018, comme l'insigne de la qualité de professionnel de l'immobilier, titulaire d'une carte professionnelle.

FNAIM: Carol Galivel : 06 09 05 48 63 | Valentin Eynac : 06 03 62 45 34 | galivel@galivel.com
SNPI : Alexandra Léon : 06 60 93 29 37 | alexandra@snpi.fr